LE PETIT GUIDE !

des aînés

Commune de Dalhem

Dalhem écrin de vie

Conseil Consultatif Communal des Aînés
CA Dalhem

Services, conseils, aides, ...

Brochure envoyée aux habitants de Dalhem âgés de plus de 60 ans.
Brochure disponible à l'Administration communale de Dalhem.

Dalhem écrin de vie

Conseil Consultatif Communal des Aînés Dalhem

Editeur responsable : Arnaud Devez, Bourgmestre - Marie-Catherine Janssen, Echevinat de la Culture, des Affaires sociales et du Patrimoine - Brochure datant du 1er trimestre 2015 // Illustration couverture : Chaunu

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Administration communale **04/379 18 22**
(et 04/379 49 08)
Fax : 04/374 24 29

Rue de Maestricht, 7
4607 Berneau

www.dalhem.be

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h
Mercredi de 13h30 à 19h

Les services accessibles (via le numéro unique 04/379 18 22) :

- Culturel et social
- Comptabilité et finances
- État civil
- Enseignement
- Logement
- Population
- Urbanisme
- Sports
- Travaux (numéro général ou en atelier : 04/358 34 98)

Les Bourgmestre et Echevins peuvent être contactés personnellement. Téléphonez à ce sujet à l'Administration communale qui vous communiquera leurs coordonnées.

SOMMAIRE

Administration communale....1
Activités et loisirs 44
Aides à domicile....19
Aide en fin de vie....56
Aide juridique....52
Aides sociales....16
Ambulance....12
Appels urgents....10

Chèques A.L.E. 21
Conseil consultatif communal des aînés....4
Culte....50

Décès d'un proche ou d'un conjoint....59
Déchets ménagers....39
Don du corps et don d'organes....54
Don d'objets et de vêtements....41
Droits de successon et droits de donation 62

Facteur, s'il vous plaît....15

Hôpitaux....26

Informations concernant ce guide....7
Inhumation ou crémation 60

Maisons de repos / repos et soins....28
Médecins de garde....25
Membres du CCCA....5
Message du bourgmestre....6

Numéros de téléphone importants....8

Pension....34
Perte d'autonomie....23
Pharmacies de garde....25
Police....13
Pompiers....12
Poste....14
Prévention arnaques....32

Recyparcs....40
Rente viagère....51
Réseau électricité....37
Réseau gaz....37

Service des eaux - S.W.D.E....36
Se soigner....24
Séjours en maison de convalescense....30
Statut BIM - Statut OMNIO....22

Téléphone social....32
Téléphone en cas d'urgence....33
Téléphone et télédistribution....38
Testament....51
Titres-services....22
Transports....42

Vivre chez soi....31
Volontariat (bénévolat)....49

De gauche à droite : CONSTANT Jean-Marie, MARTUNISSEN Jules, FAWAY Jeanine, PIRLET Guy, DETRO Béatrice, DEROANNE André, DESHAYES Monique, BROUWERS Rose, HOUTERMANS Richard et DEFAUWES Georges.

Autres membres : ANTOINE Juliette, CERFONTAINE Joseph, MEANT Gabriel, MICHEL Bruno, ZÉVART Michèle

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

En 2006, une circulaire du Gouvernement Wallon invitait les communes à créer un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA). Un appel fut lancé par notre Collège communal en 2013.

Le but essentiel du CCCA est de se préoccuper des problèmes actuels et futurs des aînés, et de transmettre des propositions concrètes d'amélioration au Collège et au Conseil communaux, chargés de les examiner. Le CCCA veillera à vous tenir informés de ses différents projets via le bulletin communal « Ma Vie, Ma Commune ».

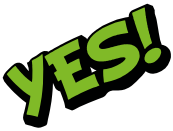

MEMBRES DU CCCA DE DALHEM

ANTOINE Juliette	*Chenestre, 39 à 4606 Saint-André* *julietteclaudeantoine@skynet.be*
BROUWERS Rose	*Fêchereux, 19a à 4608 Neufchâteau*
CERFONTAINE Joseph	*Rue Saint-Vith, 2 à 4607 Feneur* *joseph.cerfontaine@skynet.be*
CONSTANT Jean-Marie	*Rue des Combattants, 24 à 4608 Warsage* *jean-marie.constant@hotmail.com*
DEFAUWES Georges ***Vice-président***	*Rue de Visé, 8 à 4607 Dalhem* *defauwes.georges@skynet.be*
DEROANNE André ***Président***	*Rue de Maestricht, 54 à 4607 Berneau* *andrederoanne@yahoo.fr*
DESHAYES Monique ***Secrétaire***	*Rue de Cruxhain, 27 à 4607 Mortroux* *monique.deckers@chu.ulg.ac.be*
DETRO Béatrice ***Secrétaire***	*Rue Général Thys, 41 à 4607 Dalhem* *beatricedetro@hotmail.com*
FAWAY Jeannine	*Rue des Combattants, 17b à 4608 Warsage*
HOUTERMANS Richard ***Vice-président***	*Heydt, 20 à 4608 Warsage* *richard.houtermans@gmail.com*
MARTUNISSEN Jules	*Rue de la Tombe, 3 à 4607 Bombaye*
MEANT Gabriel	*Rue de Battice, 64 à 4607 Berneau* *technosys@busmail.net*
MICHEL Bruno	*Chemin des Crêtes, 2 à 4606 Saint-André*
PIRLET Guy	*Clos du Grand-Sart, 32 à 4607 Mortroux* *guy.pirlet@hotmail.com*
ZEVART Michèle	*Rue des Trixhes, 1 à 4607 Berneau* *michele.zevart@belgacom.net*

MESSAGE DU BOURGMESTRE ARNAUD DEWEZ

Ingmar Bergman a dit : « La vieillesse est comparable à l'ascension d'une montagne. Plus vous montez, plus vous êtes fatigué et hors d'haleine, mais combien votre vision s'est élargie ! »

Malgré le poids des années et l'usure naturelle du temps, les aînés, de par leur sagesse, leur savoir et l'expérience d'une vie déjà bien remplie, constituent une richesse pour la société et méritent toute notre attention. Qui mieux que des aînés sait ce qui est utile à ses pairs ?

C'est donc avec le but d'améliorer la qualité de vie des aînés que s'est constitué, avec l'accord unanime du Conseil communal, le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Seize aînés, représentant les huit villages de notre commune, se sont impliqués activement dans ce projet. Ils ont déposé leur candidature et le Conseil communal les a élus en tant que membres effectifs du CCCA dont la première séance s'est tenue le 12 septembre 2013.

La solidarité et l'altruisme sont des valeurs que portent dignement les seize conseillers. Je tiens à les remercier pour la grande générosité dont ils font preuve chaque jour. Leur exemple illustre de manière convaincante qu'il n'y a pas d'âge pour s'impliquer dans sa communauté et pour bâtir un monde meilleur.

Le guide qui vous est ici proposé est une première concrétisation de l'activité du CCCA. Je tiens à souligner le caractère remarquable de cette réalisation qui vous sera, j'en suis sûr, d'une grande utilité et je vous en souhaite, dès à présent, une excellente lecture.

Arnaud Dewez

INFORMATIONS CONCERNANT CE GUIDE

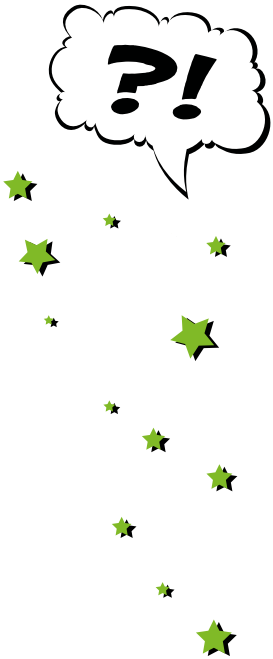

Le guide des aînés, fruit du travail de Richard Houtermans et d'André Deroanne avec le soutien de l'administration communale, est avant tout destiné aux aînés, mais il pourra certainement aussi intéresser leurs familles ou leurs proches.

Le CCCA espère qu'il vous sera utile à de nombreuses reprises et vous en souhaite bonne lecture.

Les services répertoriés dans ce guide relèvent pour la majorité du territoire communal, bien que certains services utiles aux habitants de Dalhem ont leur siège hors de la commune.

La liste actuelle des professionnels de la santé qui résident et pratiquent dans la commune peut changer avec le temps, c'est pourquoi elle a été imprimée sur feuillet séparé.

Pour votre facilité, vous trouverez 2 pages à la fin de ce guide sur lesquelles vous pouvez inscrire les coordonnées de votre médecin, votre mutuelle, etc.

Les personnes qui utilisent internet pourront télécharger ce guide via le site internet communal « www.dalhem.be ».

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont rendu la parution de ce carnet possible et en particulier les nombreux relecteurs bénévoles.

Brochure à conserver près du carnet d'adresses, du téléphone, à un endroit rapide d'accès.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS À AVOIR SOUS LA MAIN

Alcooliques anonymes **087/15 25 56**

Appel d'urgence européen **112**

Association du diabète **02/374 31 95**

Association Parkinson **081/56 88 56**

Blocage de carte de banque **070/344 344**
(perte ou vol)

Cancer info **0800/158 01**

Centre antipoison **070/24 52 45**

Centre de prévention au suicide **0800/321 23**

Child Focus **116 000**

Contributions **02/572 57 57**

Croix Rouge de Belgique **105**

Infor-Drogues **02/227 52 52**

Ligue des droits de l'Homme **02/209 62 80**

Médecins de garde **04/374 09 34**

Numéro gratuit Seniors **0800/16 210**

Numéro vert Wallonie **1718**

Panne d'électricité **078/78 78 00**

Panne et odeur de gaz *(Dalhem)* **04/220 12 11**

Pharmacie de garde **0903/99 000**

Police **101**
Police de la Basse-Meuse **04/374 88 00**
Police de Dalhem **04/374 88 70**

Pompiers et ambulances *(urgence)* **112**

Proximus *(tous services)* **0800/33 800**

Respects Seniors/Maltraitance **0800/33 800**

Renseignements nationaux **1307**

S.O.S. Solitude **04/548 98 08**

Urgences vétérinaires de Liège **0900/10 318**

VOO *(problèmes techniques)* **078/50 50 50**

APPELS URGENTS : 112 et 101

112 101 pas de blabla

Composez le numéro **112** pour les **services d'incendie, une ambulance ou la police**.

En Belgique, formez le numéro **101** pour **une aide policière urgente**

Quelques exemples de cas pour lesquels vous pouvez appeler un numéro d'urgence :

- Un bâtiment, un bois ou une voiture est en feu
- De la fumée s'échappe d'un bâtiment
- Un grave accident implique des blessés
- Une personne tente de voler ou d'endommager un véhicule
- Vous êtes victime ou témoin d'une agression ou d'une bagarre
- Une personne tente de cambrioler une maison ou de pénétrer chez vous
- Vous êtes témoin d'une tentative de suicide
- Une personne de votre entourage perd connaissance, n'arrête pas de saigner ou s'étouffe
- Des personnes sont coincées ou immobilisées et doivent être évacuées d'un bâtiment délabré ou d'un véhicule

Lorsque l'on appelle un numéro d'urgence, il est conseillé de suivre ces étapes :

1. Composer le numéro **112** ou **101**.
2. **Attendre calmement** une réponse. **Ne pas raccrocher**, au risque de se retrouver systématiquement dans la liste d'attente.
3. **Présentez-vous et donner l'adresse exacte** où les services de secours doivent se rendre (ville, rue, numéro, carrefour, accès spécial, borne d'appel, etc) et éventuellement le chemin le plus facile pour y accéder. Si vous n'appelez pas du lieu de l'incident, le signaler également à l'opérateur.
4. **Décrire ce qu'il s'est passé** (incendie, accident, agression, cambriolage, arrêt cardiaque, etc).
5. **Indiquer si des personnes sont en danger ou blessées** et de combien de personnes il s'agit.
6. **Ne pas raccrocher** avant que l'opérateur vous y autorise. Veiller aussi à ce que la ligne téléphonique reste libre pour que l'opérateur puisse vous recontacter s'il a besoin de plus amples informations.
7. **Si la situation devait s'aggraver** ou s'améliorer, **rappeler le centre** d'urgence pour le signaler.

LES POMPIERS

Les Pompiers de Battice et de Herve

Cas d'urgence : **112**
Dans les autres cas : **087/67 46 31**
(nids de guêpes, inondations, ...)
Permanence **24h/24h**

L'AMBULANCE

En cas d'urgence uniquement : **112**

Dans les autres cas :
Contacter la Croix-Rouge au **105**
ou consulter les pages d'or
de l'annuaire téléphonique,
service ambulance (également accessible par internet).

POLICE

Service de Police de la Basse-Meuse
Point de contact général **04/374 88 00**
(Accessible 24h/24, 7j/7)

Rue du Passage d'Eau, 40
4681 Hermalle-sous-Argenteau

Itinéraire : en venant de Dalhem ou de Visé, rejoindre la sortie d'autoroute E25 de Hermalle-sous-Argenteau. Passer sur le pont enjambant la Meuse. Au rond-point, continuer tout droit, jusqu'au pont enjambant le canal Albert. Traverser le pont et tourner de suite à gauche après le pont.

Poste de Police local de la commune de Dalhem
..... **04/374 88 70**

Rue Général Thys, 27
4607 Dalhem

Accueil public : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00, le mercredi de 12h00 à 17h00. En dehors de ces heures, il faut s'adresser au Service de la Basse-Meuse.

Pour connaître le nom de votre agent de quartier, adressez-vous à la Police ou à l'Administration communale au 04/379 18 22.

« Vous pouvez faire appel à la Police pour surveiller votre habitation lorsque vous partez en vacances. Il suffit de remplir un formulaire au moins 7 jours avant votre départ. La demande peut aussi être introduite par le biais du site internet sécurisé : www.police-on-web.be ».

LA POSTE

Bureau de poste de Dalhem **02/201 23 45**

Rue du Bourgmestre Henri Francotte, 31
4607 Dalhem

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h00 à 17h00
Mercredi de 16h00 à 18h00

Les boîtes aux lettres :

- **Berneau** : Rue de Battice, 4
- **Bombaye** : Rue de l'Eglise, 19
- **Dalhem** : Rue Henri Francotte, 31
- **Feneur** : Chemin des Moulyniers, 2
- **Mortroux** : Rue Sainte-Lucie, 1
- **Neufchâteau** : Aubin, 11
- **Saint-André** : Chemin des Crêtes, 11
- **Warsage** : Bassetrée, 7

Outre ces adresses, vous trouverez également une boîte aux lettres attenante aux grandes surfaces (Super GB, Delhaize, Cora, Makro, ...) et dans les grandes gares.

Vous trouverez les heures des dernières levées sur les boîtes aux lettres ou en ligne sur www.bpost.be

S'IL VOUS PLAÎT MONSIEUR LE FACTEUR !

Quiconque a des difficultés à se déplacer jusqu'à un bureau de poste, un point poste ou une boîte aux lettres rouge peut demander au facteur de sonner à sa porte. Les personnes à mobilité réduite pourront ainsi effectuer des opérations à domicile avec le facteur.

Il suffit pour cela de placer une affiche à sa fenêtre ou un autocollant sur sa boîte aux lettres. Vous pouvez obtenir ces autocollants et affiches dans les bureaux de poste ou en téléphonant au 02/201 23 45.

Les opérations possibles à domicile sont :

- Acheter des timbres-poste (maximum 10);
- Remettre au facteur des lettres affranchies, des envois recommandés ou des virements (avec communication structurée, maximum 300 € par virement);
- Retirer de l'argent (maximum 250 €) pour les personnes qui disposent d'un compte bancaire « Bpost ». Le facteur vous fait remplir un formulaire et vous apporte la somme désirée le lendemain

AIDES SOCIALES

Chaque commune dispose d'un Centre Public d'Action Sociale (CPAS). L'aide fournie par le CPAS peut être matérielle, sociale, médicale, psychologique ou financière.

CPAS de la commune de Dalhem **04/376 61 95**

Bassetrée, 5 à 4608 Warsage *(siège administratif)*
Mail : info@cpas-dalhem.be

Ouvert durant les heures de bureau (9h-17h)

Permanences sociales à Warsage (Bassetrée, 5) :

Lundi, mardi et jeudi de 09h00 à 11h00,
Mercredi de 14h00 à 16h00,
Vendredi de 15h00 à 17h00

Permanences sociales à Dalhem (Rue Général Thys, 27) :

Lundi de 14h00 à 16h00,
Mardi de 16h00 à 18h00,
Mercredi et jeudi de 09h00 à 11h00

Des assistantes sociales sont disponibles pour analyser toute demande sociale, vous aider dans différentes démarches, vous informer etc.

Pour plus d'informations, consultez www.dalhem.be, onglet « Social »

Services et actions du CPAS

Repas à domicile **04/376 61 95**

Service payant en fonction des revenus
Distribution : lundi, mercredi et vendredi

Allocation de chauffage **04/376 61 95**

Permanence :
le mercredi de 09h00 à 11h00 à Warsage

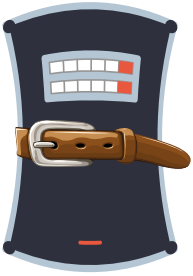

Chargement cartes compteurs
électriques à budget **04/376 61 95**

Magasin de seconde main **04/376 61 95**

Adresse : Bassetrée, 5 à Warsage
Ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00

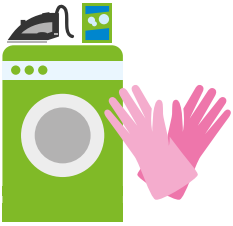

Lessive et repassage **04/376 61 95**

Service payant

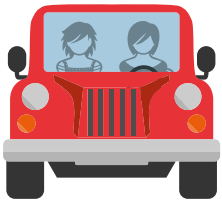

Voiturage **04/376 61 95**

Service payant proposé aux personnes pour se rendre chez le médecin, à l'hôpital, faire des courses, ...

Petit dépannage **04/376 61 95**

Petits travaux, pour les bénéficiaires du CPAS

Mise à disposition de mobilier **04/376 61 95**

Médiation de dettes **04/376 61 95**

Guidance budgétaire **04/376 61 95**

Aide médicale et pharmaceutique **04/376 61 95**

Aide au logement
et en maison de repos **04/376 61 95**

Lutte contre la maltraitance, les violences
conjugales et intrafamiliales **04/376 61 95**

Service d'aide familiale
et garde-malade **04/376 61 95**

Visite aux personnes seules **04/376 61 95**
(en collaboration avec ALE)

AIDES À DOMICILE

Il existe plusieurs centres proposant des services payants pour personnes âgées, personnes malades ou à mobilité réduite. Ces services, dispensés par des aides à domicile, permettent de se décharger des tâches quotidiennes lorsqu'on n'est plus capable de les assumer seul : entretien, préparation des repas, courses, vaisselle, repassage, petits travaux, ...

ESD (ASBL Entraide et service de Dalhem) **04/379 71 39**

Rue Général Thys, 58 à 4607 Dalhem
Mail : esd.dalhem@skynet.be

Services :

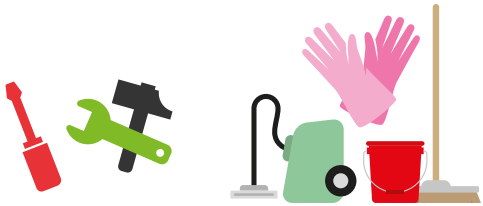

- Aide ménagère
- Petites réparations

Le tarif horaire est fonction des revenus.
Pour plus de renseignements : s'adresser au bureau de préférence le matin à partir de 08h30 tous les jours de la semaine, excepté le samedi et le dimanche.

Autres centres de services

Les trois centres ci-dessous proposent des aides familiales, des aides ménagères, des gardes-malades, des gardes à domicile et des gardes d'enfants malades :

L'aide à domicile en milieu rural (A.D.M.R.) **087/67 45 30**

Place de l'Hôtel de ville, 3 à 4650 Herve
www.admr.be

Aide et Soins à Domicile (A.S.D.) **04/342 84 28**

Rue d'Amercoeur, 55 à 4020 Liège
www.fasd.be

La Croix Jaune et Blanche de l'A.S.D. fournit des « Soins infirmiers à domicile ».

Centrale de services à domicile (C.S.D.) **04/338 20 20**

Rue de la Boverie, 379 à 4100 Seraing
www.solidaris-liege.be

CHEQUES «ALE»

Le chèque « ALE » permet aux personnes physiques (particuliers) ou morales, (établissements d'enseignement, associations non commerciales, asbl, etc) de rémunérer des travailleurs pour des menus travaux tels qu'un entretien du jardin, de petits travaux de réparation, des coups de main dans la maison, etc.

Vous pouvez alors faire appel à l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE) de Dalhem pour demander les services d'une personne à domicile. L'Agence vous renseignera sur la manière de procéder.

ALE **04/374 24 44**
(durant les heures d'ouverture uniquement)

Rue Général Thys, 27 à 4607 Dalhem

Heures d'ouverture :
Le lundi et mardi : de 09h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30
Le mercredi : de 13h00 à 15h30

Pour plus d'informations, consultez www.dalhem.be, onglet « Social »

TITRES-SERVICES

Le titre-service est un titre de paiement permettant d'obtenir une personne à domicile pour des travaux domestiques ou des services de proximité, généralement appelée « aide ménagère ».

Il suffit de s'inscrire auprès de :

- l'Agence Locale pour l'Emploi de Dalhem **04/374 24 44**
- SODEXO **02/547 54 95**
  ou via le site www.titres-services-onem.be.

STATUT BIM - STATUT OMNIO

Le statut BIM, « Bénéficiaire de l'Intervention Majorée », ancien statut VIPO, est un statut propre aux personnes fragilisées qui leur octroie un tarif préférenciel dans les remboursements de soins de santé et médicaments.
On obtient ce statut sous certaines conditions : avoir des revenus inférieurs à un certain plafond **ET** avoir un statut social tel que veuf/ve, invalide, pensionné, orphelin, ...

Le statut OMNIO est un autre statut qui donne également droit à de meilleurs remboursements des frais médicaux pour des ménages à faibles revenus.

Les renseignements sont à demander auprès de **votre mutuelle**.

PERTE D'AUTONOMIE

Le Service Public Fédéral (ancien « Ministère ») de la Sécurité sociale octroie des allocations en fonction du taux de handicap et des revenus :

- Pour les – 65 ans, il s'agit de l'allocation de remplacement de revenus et/ou de l'allocation d'intégration (ARR/AI)
- Pour les + 65 ans, il s'agit de l'allocation pour personne âgée (APA)

Pour plus d'informations :

- Téléphonez au Service social communal **04/379 18 22**
- Le SPF Sécurité sociale
  Direction générale Personnes handicapées **0800/987 99**
  (de 08h30 à 13h00)

DOSSIER MEDICAL GLOBAL (D.M.G.)

Le Dossier médical global (D.M.G.) rassemble toutes vos informations médicales. Il est créé et géré par votre médecin généraliste qui possède ainsi une vision globale de tout ce qui touche à votre santé.

Avec un D.M.G., vous payez 30% de moins sur votre quote-part personnelle (consultation), vous recevez une réduction de 5€ chez un spécialiste (une fois par an) et un remboursement intégral du supplément demandé pour les consultations entre 18h00 et 21h00.

Comment faire ?

Demandez l'ouverture de votre dossier médical global (DMG) à votre médecin traitant. Il vous en coûtera une consultation entièrement remboursée par la mutualité.

Ce dossier doit être renouvelé (prolongé) chaque année sans le moindre coût.

PHARMACIES DE GARDE **0903/99 000**
ou consulter le site internet www.pharmacie.be

Vous pouvez inscrire à la fin de ce guide les noms de votre médecin, votre pharmacien, votre mutuelle etc.

MEDECINS DE GARDE ***En l'absence de votre médecin généraliste***

Depuis le 3 janvier 2014, un nouveau système de garde a été mis en place sur le territoire de la Basse-Meuse, regroupant les communes de Bassenge, Blegny, Dalhem, Fourons, Oupeye, Visé et Wandre.

- Durant les soirées et les nuits de la semaine **04/379 09 00**

- Pour le week-ends et jours fériés, à partir du vendredi à 18h00 jusqu'au lundi 08h00 ainsi que dès 18h00 la veille des jours fériés **04/379 09 34**

Un poste de garde médicale est accessible les week-ends et jours fériés, rue Basse Hermalle, 4 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau, juste à côté de la clinique.

HOPITAUX

Polyclinique BRULL **04/270 31 11**
Quai Godefroid Kurth, 45
4020 Liège

CITADELLE **04/225 61 11**
Boulevard du Douzième de Ligne, 1
4000 Liège

Clinique NOTRE-DAME des BRUYERES **04/367 92 11**
Rue de Gaillarmont, 600
4032 Chênée

Clinique de HERMALLE **04/374 70 00**
Rue Basse Hermalle, 4
4681 Hermalle-sous-Argenteau

CHÂTEAU ROUGE **04/240 59 05**
Rue du Grand Puits, 47
4040 Herstal

Clinique A. RENARD **04/248 72 11**
Rue André Renard, 1
4040 Herstal

CHU SART-TILMAN **04/366 71 11**
Bâtiment B35
4000 Liège

Clinique Ste ROSALIE **04/254 72 11**
Rue des Wallons, 72
4000 Liège

Clinique St JOSEPH **04/224 81 11**
Rue de Hesbaye, 75
4000 Liège

Polyclinique du VALDOR **04/223 89 91**
Rue Basse-Wez, 331
4020 Liège

Clinique de l'ESPERANCE **04/224 91 11**
Rue Saint-Nicolas, 447-449
4420 Liège

Clinique St-VINCENT **04/239 41 11**
Rue François Lefèbvre, 207
4000 Rocourt

Centre Hospitalier " PELTZER-LA-TOURELLE " **087/21 21 11**
Rue du Parc, 29
4800 Verviers

CHC - Clinique Ste-ELISABETH **087/21 31 11**
Rue Naimeux, 17
4802 Verviers

MAISONS DE REPOS / REPOS ET SOINS

ARGENTEAU - Résidence sur le Bois **04/913 51 91**
Rue sur le Bois, 48
4601 Argenteau

AUBEL - La Kan **087/30 62 00**
Rue Kan, 79
4880 Aubel

BATTICE - Clos des Passereaux **087/67 86 46**
Rue de Henri-Chapelle, 10
4651 Battice

BLEGNY - Maison Saint-Joseph **04/387 41 35**
Rue de l'Institut, 30
4670 Blegny

BLEGNY - Comtes de Méan **04/387 55 00**
Rue de la Fontaine, 23
4670 Blegny

HACCOURT - Le Domaine d'Argenteuil **04/379 69 70**
Rampe du Pont, 1
4684 Haccourt

HACCOURT - Les Bouleaux **04/379 06 65**
Rue du Long Fossé, 166/A
4684 Haccourt

HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU - Les Peupliers **04/374 81 00**
Rue Jean Verkruyts, 23
4681 Hermalle /s Argenteau

HERVE - Maison de repos Sainte-Elisabeth **087/69 33 11**
Place Lecomte, 29
4650 Herve

PLOMBIÈRES - Maison Pannesheydt **087/78 94 30**
Rue Hombourg, 76
4850 Plombières

PLOMBIÈRES - MRS Saint Joseph **087/78 90 00**
Rue de la Clinique, 24
4850 Plombières

PLOMBIÈRES - Résidence Regina **087/78 93 00**
Rue du Calvaire, 1
4850 Plombières

SAIVE - Résidence l'Horizon **04/387 53 55**
Rue des Bruyères, 2
4671 Saive

THIMISTER-CLERMONT - Institut de la Sainte Famille **087/44 58 70**
Befve, 5
4890 Thimister-Clermont

VISÉ - Claire-Fontaine **04/374 93 33**
Rue de la Fontaine, 76
4600 Visé

VISÉ - Les Trois Rois **04/374 91 91**
Allée des Alouettes, 100
4600 Visé

SÉJOUR EN MAISON DE CONVALESCENCE

Le séjour en maison de convalescence est une solution après une hospitalisation. Votre mutuelle pourra vous renseigner et vous aider à ce propos.

SPA - Les Heures Claires **087/77 41 61**

Avenue Reine Astrid, 131
4900 Spa

SPA - Domaine de Nivezé **087/79 00 00**

Route du Tonnelet, 76
4900 Spa

Maintien à domicile au Pays de Liège **04/220 58 48**
(aux heures de bureau)

et **04/223 16 21**
(en dehors de ces heures)

Mail : madplge@gmail.com

L'association Chapitre XII « Maintien à domicile au Pays de Liège » propose aux personnes âgées, malades, handicapées ou qui rencontrent des difficultés de différents ordres, la mise en place des services et des prestataires nécessaires au maintien à domicile dans de bonnes conditions de sécurité, d'hygiène, de bien-être, ...

Vivre à domicile **04/365 80 88**

Coordination de soins et services à domicile

Télé-aide **04/227 55 97**

Mail : teleaid@aigs.be

Le service Télé-aide fonctionne 24 heures sur 24 au bénéfice de personnes âgées ou handicapées, isolées, en perte d'autonomie et désirant rester à leur domicile en toute sécurité.

TÉLÉPHONE SOCIAL

Il s'agit d'un tarif de téléphone réduit appliqué par certains opérateurs pour les personnes suivantes qui en font la demande :

- personnes âgées de 65 ans accomplis
- personnes bénéficiaires du revenu d'intégration
- personnes atteintes d'un handicap reconnu par l'Etat
- personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)

Les revenus de la personne, cumulés avec ceux des cohabitants, ne peuvent dépasser un certain plafond.

Les renseignements sont à demander auprès de votre opérateur téléphonique.

PRÉVENTION ARNAQUES

Face aux personnes qui chercheraient à vous arnaquer, il est conseillé d'être très vigilant et en particulier d'avoir les réflexes suivants :

- vérifier toujours l'identité exacte de la personne et demander un document attestant cette identité
- lire un document en entier avant d'y apposer votre signature
- ne pas communiquer de données personnelles ou bancaires à des inconnus
- prendre le temps de réfléchir
- évaluer l'intérêt de la proposition
- stopper immédiatement tout entretien ou tout échange de mails qui vous met mal à l'aise

TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

« ICE » (In Case of Emergency », « En cas d'Urgence ») est le numéro d'une personne proche de vous que l'on peut appeler s'il vous arrive malheur.

Par exemple, si vous êtes accidenté et inconscient, les premiers secours doivent contacter un de vos proches pour connaître vos antécédents médicaux. Sans contact, ils ne peuvent pas intervenir sans risque.

C'est pourquoi il peut être très utile d'encoder dans votre téléphone le numéro d'un (ou de plusieurs) de vos proches sous le nom « ICE ».

Comment procéder : Encoder un nouveau contact appelé par exemple « ICE mon mari », « ICE Dominique » (...) dans votre répertoire téléphonique. Pour le numéro de téléphone n'oubliez pas d'introduire l'indicatif +32 pour la Belgique. Vous pouvez introduire plusieurs numéros en créant « ICE1 », « ICE2 », etc.

« Pour éviter que vos contacts, déjà répertoriés sous un autre nom dans votre liste de contacts, n'apparaissent sous les noms ICE1, ICE2 (etc) quand ils vous appellent, il faut faire suivre le numéro ICE d'un astérisque (exemple : +32 456 12 34 56) ».*

Il est également conseillé de conserver, auprès de votre carte d'identité, une petite carte mentionnant votre groupe sanguin ou une carte « First Help Info » (voir sur www.fhelpi.com).

LA PENSION

La pension est le début d'une nouvelle vie.

Voici quelques conseils pour vous y préparer au mieux.

- Si vous prenez votre pension à l'âge légal (65 ans), vous ne devez faire aucune démarche. Vous serez contacté automatiquement environ un an avant la prise de cours de la pension.

- Si vous prenez votre pension avant l'âge légal, introduisez votre demande à la commune afin de constituer votre dossier.

Pour en savoir plus, téléphonez au Service social communal au **04/379 18 22** ou appelez gratuitement le **1765** de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Pension des salariés **1765**
(gratuit)

Office national des Pensions (ONP),
Tour du Midi
1060 Bruxelles

Mail : info@rvp.fgov.be
www.mypension.be (voir le formulaire de contact sur internet)

Pension des fonctionnaires **1765**
(gratuit)

SdPSP
SERVICE DES PENSIONS
DU SECTEUR PUBLIC

Service des Pensions du Service public (SdPSP),
Place Victor Horta, 40 bte 30
1060 Bruxelles

Mail : cc@pdos.fgov.be
www.sdpsp.be

Pension des indépendants **02/546 42 11**

Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI)

Place Jean Jacobs, 6
1000 Bruxelles

Mail : info@rszv-inasti.fgov.be
www.inasti.be

Carrière mixte **1765**
(gratuit)

Adressez-vous aux « points pensions » de Liège, rue Paradis 50 le 1er jeudi du mois de 10h00 à 12h00.

Office national des Pensions (ONP), www.pointpension.be

Médiation pensions **02/274 19 90**

Des problèmes ?
Adressez-vous au service de médiation des pensions : WTC III

Boulevard Simon Bolivar, 30 bte 5
1000 Bruxelles

Mail : plainte@mediateurpensions.be
Ou via le formulaire à remplir sur www.ombudsmanpensioenen.be

SERVICE DES EAUX

Le service des eaux agissant sur le territoire de Dalhem est la Société Wallonne Des Eaux (SWDE).

SWDE *(permanence 24h/24h)*
..... Pour les francophones : **087/87 87 87**
..... Pour les germanophones : **087/87 87 88**
..... Pour les néerlandophones : **087/87 87 89**

SWDE BP 515
1400 Nivelles *(adresse unique)*

RÉSEAU ÉLECTRICITÉ

ORES, INTERMOSANE **078/15 78 01**
(pour signaler une panne 078/78 78 00)

Rue J. Koch, 6
4800 Verviers

Heures d'ouverture :
Du lundi au jeudi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h15
Vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30
Fermé de 12h00 à 13h00

RÉSEAU GAZ

ALG - RESA **04/263 18 80**
(pour signaler une panne gaz 24h/24h)
..... ou au **04/220 12 11**

..... ou au **04/362 98 38**
(pour signaler une odeur de gaz)

Rue Louvrex, 95
4000 Liège

Seules les rues Henri Francotte et de Richelle à Dalhem sont concernées.

TÉLÉPHONE ET TÉLÉDISTRIBUTION

Nouveau logo :

Renseignements généraux **0800/33 800**

Dérangements ligne téléphonique **0800/33 800**
ou contactez votre opérateur

Renseignements généraux **0800/800 25**

Dérangements sur la ligne **078/50 50 50**

DÉCHETS MÉNAGERS

Le calendrier des jours d'enlèvement des déchets ménagers, PMC et cartons est publié en début d'année. Il est transmis à tous les Dalhemois via un folder « toutes-boîtes ».
Pour les nouveaux arrivants dans la commune, ce folder peut être retiré à l'Administration communale.

Sacs- poubelle

En fonction de votre ménage, vous avez droit à 1,2 ou 3 rouleaux de sacs-poubelle gratuits à venir chercher à l'Administration communale.
Si vous avez besoin de sacs poubelles supplémentaires, voici les lieux de vente :

DALHEM :

- Librairie « Les papoteries d'Anne » (rue Gervais Toussaint, 24)
- Légumier « Servais légumes et fruits », marchand ambulant (près de la CBC) (rue Lieutenant Pirard, 54)

FENEUR :

- Mazout Janssen (voie des Fosses, 71)

MORTROUX :

- « Beauté coiffure », coiffeuse Gillon (clos du Grand Sart, 12)

SAINT-ANDRÉ :

- Ferme Gérard-Sart (route de Mortier, 11)

WARSAGE :

- Librairie « Thérèse » (rue Joseph Muller, 8)
- Quincaillerie « Meertens-Goffard » (rue Joseph Muller, 16)
- Tossens Frédéric (rue Joseph Muller, 1)
- Intermarché (rue Joseph Muller, 27)

RECYPARCS

Les encombrants, les huiles, les métaux, le verre, la frigolite, les déchets verts et inertes (...) peuvent être déposés dans les recyparcs. L'accès est entièrement gratuit. Une carte vous est délivrée lors de votre première visite dans le recyparc de votre choix et sur présentation de votre carte d'identité.

Elle vous donne accès à tous les recyparcs gérés par Intradel et doit être présentée à chaque visite. Une carte par ménage est autorisée, et est destinée exclusivement aux membres du ménage.

Horaire (le même pour tous les recyparcs) : Fermé le lundi
Du mardi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00
Le samedi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00

Liste et adresse des recyparcs : ..... **www.intradel.be**

BASSENGE (rue du Frêne) **04/286 40 36**
BEYNE-HEUSAY (rue Sainte-Anne) **04/275 77 53**
BLEGNY (rue du Meunier) **04/387 64 07**
FLERON (rue du Fort) **04/358 74 11**
HERVE (voie des Hougnes) **087/66 00 18**
HOMBOURG (rue du Cheval Blanc) **087/46 23 03**
OUPEYE (rue de Campine, Haccourt) **04/379 36 17**
THIMISTER (rue Mackau - Zoning Industriel des Plenesses) **087/44 57 24**
VISE (rue de Jupille) **04/374 00 97**

Bulles à verres :

BERNEAU (rue des Trixhes) - **BOMBAYE** (chemin de l'Andelaine) - **DALHEM** (place du Tram) - **FENEUR** (chemin des Moulyniers) - **MORTROUX** (chemin du Voué) - **NEUFCHÂTEAU** (Aubin) - **SAINT-ANDRÉ** (place de l'Eglise) - **WARSAGE** (rue des Combattants)

DON D'OBJETS ET DE VÊTEMENTS

Si vous possédez des vêtements ou des **objets propres et en bon état**, vous pouvez leur donner une seconde vie par ces différents biais :

LA BOÎTE À CHIFFONS **04/376 61 95**
Dépôts et/ou dons du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00
Bassetrée n° 5 à 4608 Warsage

Le magasin de seconde main du CPAS de Dalhem réceptionne les vêtements, chaussures, sacs, jouets, livres, bibelots (...).

OXFAM MAGASINS DU MONDE **04/374 04 49**
Dépôts et/ou dons le lundi de 13h30 à 17h00, du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Rue des Ecoles, 6 à 4600 Visé

Le magasin de seconde main réceptionne des vêtements, chaussures, chapeaux, sacs, tentures, couvertures, livres, petite brocante (...)

SERVI 9 MODE **04/377 99 59**
Prendre rendez-vous pour les dépôts
Rue Cahorday, 1 à 4671 Saive

La boutique de destockage et de seconde main accepte des vêtements, sacs, écharpes, chapeaux (pas de chaussures).

LE MAGASIN TRY'FOUILLE **087/44 78 18**
Magasin ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 sans interruption
Sur le Try, 18 à 4650 Herve

Le magasin accepte les dons de vêtements, chaussures, petite brocante, matériel de puériculture et jouets (jouets remis à neuf et revendus).

AUTRES POSSIBILITÉS :
« Saint-Vincent de Paul », les containers de « Terre asbl », « Les Petits Riens », ...

TRANSPORTS

BUS TEC **04/361 94 44**
www.infotec.be

À partir de 65 ans, les usagers du TEC bénéficient de l'abonnement Horizon+, un abonnement donnant accès à l'ensemble du réseau TEC gratuitement (pour les statuts BIM ou OMNIO) ou à tarif préférentiel (36€ par an pour les autres). Les frais de confection de la carte (5€) sont néanmoins dus dans les deux cas.

Rendez-vous dans votre point de vente le plus proche (le plus proche étant rue du Bassin, 119 4020 Liège - 04/361 91 49) avec votre carte d'identité et une photo. Prenez également avec vous un justificatif de votre statut BIM ou OMNIO (une copie de la carte d'intervention majorée délivrée gratuitement par la SNCB).

BUS de LIJN **070/220 200**
(= De LijnInfo, 0,30 EUR/min, uniquement pour les demandes et les messages urgents)
www.delijn.be

Pour information, l'abonnement réseau BIM + OMNIO (Buzzy Pazz ou Omnipas) est délivré aux :

- Titulaires appelée attestation OMNIO
- Titulaires d'une carte valable d'intervention majorée de la SNCB. Vous pouvez obtenir cette carte gratuitement dans toutes les gares SNCB.
- Titulaires d'une carte BIM

Si vous avez 65 ans ou plus, vous pouvez acheter un abonnement annuel (Omnipas 65+) à un tarif avantageux pour voyager régulièrement avec De Lijn dans tout le réseau de bus et trams De Lijn.

Durée de validité	Prix (valable à partir du 1er février 2015)
12 mois	50,00€

TRAINS - SNCB

La SNCB applique un tarif préférentiel pour les personnes de plus de 65 ans.

En savoir plus ?

Contactez la gare de Visé
(Avenue Maréchal Foch) ..... (SNCB) **02/528 28 28**
ou surfez sur le site internet www.belgianrail.be

Saviez-vous que vous évitez la foule si vous voyagez en dehors des heures de pointe le matin et le soir (de 07h00 à 09h00 et de 16h00 à 18h00) ? Pendant ces heures, les trains et les bus sont moins fréquentés.

Heures d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 5h45 à 20h00
Le samedi de 7h00 à 14h15 et le dimanche de 8h00 à 15h15

LES TAXIS

HEPP'taxis **04/374 12 24**
Gsm : **0477/91 94 39** ou **0477/91 94 40**

Heures de service:

Tous les jours : de 7h00 à 1h00
Vendredi, samedi : de 7h00 à 4h00
Dimanche : de 10h00 à 23h00

Pour les navettes sur réservation :
Du lundi au samedi de 8h00 à 18h00

Hepp' taxis
PETITS TAXIS MOINS CHERS

ACTIVITÉS ET LOISIRS

BIBLIOBUS **04/374 95 05**

Les infos concernant le Bibliobus apparaissent à la dernière page du bulletin communal trimestriel.

Vous pouvez aussi surfer sur : www.provincedeliege.be

BIBLIOTHÈQUES

Bibliothèque de Dalhem **04/374 24 36**
(plus de 4500 ouvrages et plein de nouveautés)
Rue Général Thys, 27 à 4607 Dalhem

Heures d'ouverture :
Le mercredi de 15h30 à 17h30
et les 1er, 3ème et 5ème samedis du mois de 10h00 à 12h30

Bibliothèque de Warsage
(plus de 8000 ouvrages)
Place du Centenaire, 20 à 4608 Warsage

Heures d'ouverture :
Le lundi de 15h30 à 18h30 et les 2ème et 4ème samedis du mois de 10h00 à 12h30

Bibliothèque de Berneau
(spécialisée en BD et livres d'enfants, beaucoup de romans)
Al Vîle Cinse, rue des Trixhes, 63 à 4607 Berneau

Heures d'ouverture : Le dimanche de 16h00 à 17h30

ACTIVITÉS DU PLAN DE COHÉSION SOCIALE

- Une permanence logement
- Un jardin collectif
- Des tables de conversations thématiques
- Des Ateliers cuisine
- PC-Solidarity

Pour plus d'informations **04/379 18 22**
0471/34 35 96
ou consultez www.dalhem.be, onglet « Social »

PROMENADES

Il existe une carte de promenades IGN de Dalhem disponible en français et en néerlandais, au prix de 6€ aux endroits suivants :

- L'Administration communale
- Librairie « Thérèse » à Warsage
- Librairie « Les papoteries d'Anne » à Dalhem
- Papeterie « Wagelmans » à Visé
- La « Maison du tourisme » à Visé

CLUBS DE MARCHE

- Les Marcheurs de l'Alliance *(Warsage)*
- Club de marche Al Vîle Cinse *(Berneau)*
- Les Castors de Berneau *(Bombaye)*

- La Marche Nordique *(tous les samedis matins)*

Pour plus d'informations **04/379 18 22**

MAISON DE JEUNES DE LA BASSE-MEUSE

La maison des jeunes de la Basse-Meuse, située dans les locaux de l'école de Dalhem, propose des activités intergénérationnelles, dont l'atelier « PC-Solidarity » qui permet aux citoyens de venir poser des questions en informatique aux jeunes .

Rue Lieutenant Pirard, 5 ..... **0495/74 39 95**
4607 Dalhem

Mail : mjbassemeuse@gmail.com

Ouverture de l'accueil : mercredi et samedi de 13h00 à 20h00, jeudi et vendredi de 15h30 à 20h00 (attention, horaire variable pendant les vacances scolaires).

MAISON DU TOURISME DE LA BASSE-MEUSE

Rue des Béguines, 7 ..... **04/374 85 55**
4600 Visé

www.basse-meuse.be

Heures d'ouverture :

- Du 1er octobre au 31 mars : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, les samedis, dimanches et jours fériés de 10h00 à 16h00
- Du 1er avril au 30 septembre (été) : du lundi au samedi 9h00 à 17h00, dimanches et jours fériés de 10h00 à 17h00
- Fermé les 1 et 2 janvier, le 1er novembre, les 25 et 26 décembre.

MUSÉES

MUSÉE GALLO-ROMAIN - Al Vîle Cinse **04/379 50 19**
Rue des Trixhes, 63 à 4607 Berneau
Mail : al.vile.cinse@euphonienet.be

Gratuit ou petite participation demandée

Heures d'ouverture : Le samedi de 12h00 à 18h00 et le dimanche de 10h00 à 18h00. Un autre jour est possible pour les groupes, sur rendez-vous.

MUSÉE DU GÉNÉRAL THYS **04/379 18 38**
Rue Lieutenant Pirard, 5 à 4607 Dalhem (Ecole)

Gratuit

Heures d'ouverture : Pendant les heures de cours ou sur rendez-vous.

WWII MEMORY MUSEUM **0479/82 98 12**
(Musée de la 2ème guerre mondiale)
Rue de Maestricht, 29 à 4607 Berneau

Entrée payante

Heures d'ouverture : Le 3ème dimanche de chaque mois de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 *(fermé de décembre à février)*

LE FORT D'AUBIN-NEUFCHÂTEAU **0476/55 01 86**
Rue du Colonel d'Ardenne, 2 à 4608 Neufchâteau

Entrée payante (pour les visites du fort avec accès au musée)

Heures d'ouverture : Tous les 3èmes dimanches du mois dès 14h00 entre avril et novembre. L'extérieur du fort est accessible aux promeneurs.

Pour plus d'informations sur www.dalhem.be / Onglet « Tourisme»

GROUPES DE 3 X 20

À BERNEAU
Vous pouvez adhérer au groupement « 3 X 20 ».
Il se réunit chaque 3ème jeudi du mois.

À DALHEM
Vous pouvez rejoindre les seniors qui se réunissent deux fois par mois le lundi après-midi à la salle polyvalente pour jouer aux cartes et manger un morceau de tarte.

Renseignements :

Administration communale **04/379 18 22**

CHORALES

CHORALES PAROISSIALES (animation de messe) :
Berneau, Neufchâteau, Dalhem

CHORALE DE WARSAGE

RECHERCHER UNE ACTIVITÉ, UNE EXPOSITION, UNE MANIFESTATION :

- Consulter le bulletin communal « Ma Vie, Ma Commune »

Pour ceux qui disposent d'internet :

- www.dalhem.be
- www.quefaire.be
- www.365.be
- www.paysdeherve.be
- ...

VOLONTARIAT (BÉNÉVOLAT)

Le volontariat est une activité à la fois utile et valorisante. Elle permet de passer des moments agréables pour soi tout en offrant de son temps pour les autres.

Il n'est pas nécessaire d'être un expert, il faut juste une bonne dose d'enthousiasme ou de motivation.

Les domaines d'aide sont nombreux : encadrer des activités, animer un atelier, donner un coup de main, rendre visite à des personnes seules, etc.

Les organismes recherchant des bénévoles sur la commune sont nombreux : associations, groupements, fabriques d'église, clubs de sports, le CPAS, la commune, et bien d'autres.

Une liste des lieux de bénévolat est progressivement mise à jour à la commune. Pour en savoir plus, contactez l'Administration communale au **04/379 18 22**.

« Quel bonheur de se lever le matin et de se concentrer sur une bonne action programmée dans la journée ».

APPEL DU CCCA

Le CCCA fait appel aux volontaires pour ses projets. Vous pouvez prendre contact avec l'un des membres *(voir coordonnées en début de brochure)*.

CULTE

Les événements de la vie donnent parfois l'envie de se poser, de faire des rencontres, de réfléchir, d'enrichir sa spiritualité.

Les messes de la commune le permettent. Elles se déroulent dans différents villages chaque semaine. Vous pouvez prendre connaissance des lieux et des nouveautés dans le bulletin paroissial mensuel « Les sept clochers ».

LES 7 PAROISSES

(Berneau, Bombaye, Dalhem, Feneur, Mortroux, Neufchâteau et Warsage)

Presbytère **04/379 48 32**

Rue Général Thys, 23
4607 Dalhem

Mail : unipastor.dalhem@gmail.com

Le Secrétariat du presbytère de Dalhem est joignable le lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00.

PAROISSE DE SAINT-ANDRÉ

Centre Pastoral du Doyenné **087/67 88 80**

Potiérue, 14
4650 Herve

TESTAMENT

Par le **testament** vous pouvez léguer un bien, une somme d'argent (...) à la personne de votre choix, à une association ou à un organisme caritatif.

Le testament **authentique** est un acte dressé par un notaire.

Le testament **olographe**, permet de rédiger seul ses dernières volontés. Ce document doit être écrit en entier de votre main, daté et signé. Vous pouvez demander conseil à votre notaire. Ce dernier peut se charger de le garder jusqu'au jour de votre décès.

RENTE VIAGÈRE

La « **rente viagère** » signifie que vous vendez votre bien immobilier tout en continuant à habiter dans votre bien.

Vous percevez tout d'abord une somme importante (« le bouquet »), et ensuite un revenu régulier (« la rente ») jusqu'à votre décès. Ce qui vous permet de constituer une réserve d'argent avec le bouquet, et de percevoir tous les mois un « loyer » viager.

Les parties contractantes peuvent fixer librement le taux de la rente. Plusieurs éléments sont à considérer : l'âge du vendeur, son état de santé, la valeur vénale du bien, la valeur du bouquet, l'indexation, etc.

S'il y a des héritiers, ceux-ci peuvent réagir à votre choix. Il est donc important d'expliquer autour de vous la démarche. De manière générale, consulter votre notaire vous sera d'une aide précieuse pour vous guider.

AIDE JURIDIQUE

L'accès à la justice n'est pas gratuit. Une procédure entraîne des frais auxquels s'ajoutent les honoraires de l'avocat.

Ces honoraires peuvent varier en fonction du degré de difficulté de l'affaire. Vous pouvez toujours demander une estimation des frais attendus.

Les conseils dispensés par les notaires sont généralement gratuits.

- **Aide juridique de première ligne :** chaque citoyen peut obtenir, en toute matière, un premier conseil juridique gratuit dispensé par des avocats, notamment dans les maisons de justice (par exemple à la Justice de paix ou dans les bureaux d'aide juridique).

- **Aide juridique de deuxième ligne :** si vous disposez de faibles revenus, vous pouvez bénéficier de l'aide juridique gratuite (anciennement « pro deo ») ou partiellement gratuite d'un avocat.

Permanences téléphoniques d'avocats « Info avocat » **04/232 56 69**
De 14h00 à 16h00, suspendues pendant les mois de juillet et août

Conseils juridiques gratuits. Se rendez sur place au Palais de Justice de Liège
Permanences tous les jours ouvrables de 9h30 à 12h00

Bureau d'Aide Juridique **04/222 10 12**
et **04/222 40 12**

Rue du Palais, 66
4000 Liège

www.barreaudeliege.be

Justice de Paix **04/362 41 10**

Place Jean Donnay, 1
4602 Cheratte

Horaire : 2ème et 4ème mercredi du mois de 14h00 à 16h00

DON DU CORPS ET DON D'ORGANES

LÉGUER SON CORPS À LA SCIENCE

Si vous souhaitez donner votre corps à la science, prenez contact avec l'établissement des pompes funèbres qui remplira, avec vous, le formulaire « ad hoc » pour le laboratoire d'anatomie de l'université à laquelle vous comptez faire votre don (ULB, UCL, UMH ou ULG).

Le don du corps est gratuit et ne peut être monnayé. Les frais des funérailles restent, quant à eux, à charge de la famille.

Vous devrez prévenir votre entourage de cette décision. En effet, ce sont vos proches (aidés par l'entrepreneur des pompes funèbres) qui, au moment du décès, devront se mettre en rapport avec le laboratoire que vous aurez choisi, et ceci dans les plus brefs délais, car le transfert doit avoir lieu au plus tard 48h après le décès.

Les universités n'acceptent que les corps de personnes décédées en Belgique et à condition qu'ils ne fassent pas l'objet d'une autopsie.

L'incinération ou l'inhumation (suivant les volontés du défunt) a lieu après que toutes les études aient été pratiquées.

Service d'Anatomie **02/555 63 66**
ou **02/555 63 76**

Route de Lennik (CP 619), 808
1070 Bruxelles

DON D'ORGANES

Vous pouvez décider qu'au moment de votre décès, vos organes puissent être conservés afin d'être utiles à la médecine.

Le prélèvement se fera sous certaines conditions :

- que la personne décédée soit inscrite dans les registres d'état civil ou dans les registres des étrangers depuis au moins 6 mois
- que la personne décédée ou certains de ses héritiers n'aient pas manifesté une opposition claire et manifeste

Il faut donc, si rien n'a été dit au préalable, que la famille proche (parents, conjoint, enfants) ne s'y oppose pas. Vous pouvez remplir un formulaire pour exprimer clairement votre volonté (formulaire de consentement disponible sur www.belgium.be).

Contactez le Service population de la commune **04/379 18 22**

AIDE EN FIN DE VIE

En cas de maladie incurable, en cas de souffrances extrêmes, vous êtes en droit de choisir d'orienter votre fin de vie par les soins palliatifs voire également par l'euthanasie.

SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont destinés à la personne en fin de vie, considérée comme ayant le droit à obtenir des soins jusqu'aux derniers instants. Selon la législation belge, c'est « l'ensemble des soins apportés au patient atteint d'une maladie susceptible d'entraîner la mort une fois que cette maladie ne réagit plus aux thérapies curatives ».

Les soins palliatifs tendent à assurer l'accompagnement global du patient et de son entourage, tant au niveau des symptômes physiques, que du soutien psychologique, moral ou spirituel.

Clinique Notre-Dame à Hermalle-sous-Argenteau **04/224 80 99**

Rue Basse Hermalle, 4
4681 Hermalle-sous-Argenteau
www.chc.be

Equipe de Soutien psychologique en Soins Palliatifs à domicile ... **04/342 25 90**

Bld Emile de Laveleye 78
4020 Liège

EUTHANASIE

L'euthanasie est définie comme étant « l'acte, pratiqué par un tiers, qui met fin intentionnellement à la vie d'une personne à la demande de celle-ci ». La demande peut être formulée sur le moment même ou de manière anticipée. Cet acte ne peut être pratiqué que par un médecin et dans le respect de certaines conditions selon une procédure définie.

Une déclaration anticipée peut être établie par toute personne tout à fait librement et consciemment. Le formulaire de déclaration est disponible à l'Administration communale. Deux signatures de témoins sont requises.

Le dépôt de la déclaration peut se faire à l'endroit de votre choix et celle-ci doit être renouvelée tous les 5 ans.

L'euthanasie répond à des conditions précises.

Pour plus d'informations, contactez :

- **Le Service population de la commune** **04/379 18 22**

- **L'Asbl pour le Droit de Mourir dans la Dignité » (ADMD)** **02/502 04 85**
  www.admd.be

- **Fédération wallonne des soins palliatifs** **081/22 68 37**
  www.soinspalliatifs.be

AIDE EN FIN DE VIE

Pour plus d'informations sur internet :

- Asbl pour le Droit de Mourir dans la dignité ..... **www.admd.be**
- Fédération wallonne des soins palliatifs ..... **www.soinspalliatifs.be**
- Plates-formes des soins palliatifs ..... **www.palliatifs.be**
- Sécurité Sociale ..... **www.socialsecurity.be**

FUNÉRARIUM DE L'ENTITÉ

Rion J. Pompes Funèbres **04/379 40 92**
.....Fax **04/379 70 27**

Rue Craesborn, 1
4608 Warsage

www.jose-rion.be

DÉCÈS D'UN PROCHE OU D'UN CONJOINT

Vous venez de perdre un être cher. Malgré la tristesse, il y a une série de démarches administratives à effectuer.

Voici ces formalités à remplir (dans l'ordre) :

- faire constater le décès par un médecin qui établit le certificat de décès

- déclarer le décès à l'administration communale où la personne est décédée et se munir du certificat de décès, de la carte d'identité, du carnet de mariage et si elle existe, une attestation des dernières volontés

- avertir les pompes funèbres

- contacter un notaire

- contacter la (les) banque(s)

- informer l'employeur ou l'administration des pensions

- contacter le propriétaire du bien loué

- avertir les compagnies d'assurance, mutuelle, les prestataires de services (téléphone, gaz, électricité, TV,...)

Attention, dès que la banque est informée du décès, tous les comptes dont la personne était titulaire ou co-titulaire et les avoirs sont bloqués. Un ballon d'oxygène (maximum 5000€) reste toutefois disponible pour le conjoint ou cohabitant légal (donc pas les enfants) pour honorer des factures ou frais urgents.

INHUMATION OU CRÉMATION

INHUMATION

Vous pouvez décider d'être inhumé, c'est-à-dire de reposer dans un cimetière.

La loi prévoit que vous puissiez exprimer vos volontés quant à vos funérailles auprès de votre Administration communale. Une autre possibilité d'exprimer ses dernières volontés existe aussi par le testament.

Vous pouvez être inhumé dans une commune différente de votre domicile, moyennant une autorisation accordée par la commune dans laquelle vous désirez reposer.

Trois possibilités existent :

- l'inhumation en terrain non concédé en terre commune

- l'inhumation en terrain concédé, concession en pleine terre, d'une durée précise, formule payante

- l'inhumation en caveau, concession renouvelable à terme, solution plus coûteuse

CRÉMATION

Un autre choix est la crémation. Vos cendres sont alors placées dans une urne.

Avec l'urne et son contenu, vous avez plusieurs possibilités :

- la dispersion des cendres sur une pelouse cinéraire du crématorium ou du cimetière communal
- le placement de l'urne dans un columbarium dans l'enceinte du cimetière
- la conservation des cendres à domicile
- dans une tombe de la famille

CREMATORIUMS

Centre funéraire de Welkenraedt **087/32 55 00**

Rue de l'Yser, 146-148
4840 Welkenraedt

Centre funéraire de Liège *(Robermont)* **04/342 80 73**

Rue des Coquelicots, 1
4020 Liège

Pour plus d'informations, consulter le site internet : www.neomansio.be

DROITS DE SUCCESSION & DROITS DE DONATION

Pour info : « Sauf preuve contraire, les biens tels que l'argent, les biens meubles corporels, dont l'Administration établit qu'ils étaient en possession du défunt dans les 3 années qui ont précédé son décès, sont censés faire partie de son patrimoine, même s'ils ne s'y trouvent plus en réalité ».

SUCCESSION

Les « droits de succession » sont un impôt perçu sur le patrimoine d'une personne décédée, à l'occasion du transfert de ce patrimoine aux héritiers.

Les droits de succession sont plus ou moins élevés selon les valeurs transmises et le lien de parenté entre le défunt et ses héritiers.

En ligne directe, c'est-à-dire entre parents et enfants, entre époux et, sous certaines conditions entre cohabitants, ces droits varient de 3 à 30% pour la tranche la plus élevée (tarif spécial pour le logement familial). Dans les autres cas, ils sont plus importants de 20 à 80%.

DONATION

En faisant une donation de biens à vos héritiers de votre vivant, vous réduisez la valeur du patrimoine et donc les droits de succession.

Les droits de donation sont plus ou moins élevés selon la valeur des biens transmis et le lien de parenté entre la donateur et le donataire.

Il n'y a pas d'impôts sur une donation si ces trois conditions sont remplies :

1) Que les biens transmis soient des biens meubles (argent, œuvres d'art, mobilier,...).

2) Qu'il y ait don manuel (de main à main)

3) Que le donateur survive à la donation pendant au moins **3 ans**

Par contre, la donation d'un immeuble exige un acte notarié soumis aux droits.

Il est conseillé d'accompagner la donation de « main à main » d'un document écrit en 2 exemplaires, l'un pour le donateur, l'autre pour le bénéficiaire. S'il y a transfert bancaire, il suffit d'en garder une preuve par extrait de compte.

Pour plus d'informations :

- Consultez un notaire
- Contactez le bureau des Contributions **04/374 80 20**

  Allée Verte, 35
  4600 Visé

- Consultez les sites internet : www.minfin.fgov.be » ou « www.notaire.be »

AUTRES SITES INTERNET

Alzheimer Belgique ..... **www.alzheimerbelgique.be**

Fédération des Centres d'Etudes et de Documentations Sociales .. **www.fceds.be**

Fichier psycho-médico-social Province de Liège ALISS ..... **www.aliss.be**

Gérontologie en institution ..... **papidoc.chic-cm.fr**

Gérontologie et soins infirmiers ..... **www.cec-formation.net**

Guide social en ligne ..... **www.guidesocial.be**

Ligue Alzheimer ..... **www.alzheimer.be**

Service Public Fédéral Sécurité sociale,
Direction générale Personnes handicapées ..... **www.handicap.fgov.be**

Vieillir en liberté ..... **www.rifvel.org**

Web social des assistants sociaux ..... **users.swing.be/websoc/**

Un numéro gratuit pour les seniors **0800/16 210**

Contacter ce numéro pour obtenir des réponses gratuites à toutes vos interrogations en matière d'aide, de soutien, d'activités, de services, etc. Au bout du fil, des professionnels écoutent, renseignent et orientent vers des services existants.

NOTES PERSONNELLES

MES ADRESSES UTILES

Nom	Coordonnées
Mutuelle	
Médecin traitant	
Dentiste	
Ophtalmologue	
Kinésithérapeute	
Orthopédiste	
Pédicure	
Pharmacien(ne)	

Infirmièr(e)	
Chauffagiste / Plombier	
Electricien(ne)	
Jardinier	
Coiffeur / Coiffeuse	
Opér. de téléphone	
Opér. télédistribution	
Taxi	
Aide-ménagère	
Notaire	

« On est jeune tant qu'on souhaite
que chaque jour diffère de la veille ;
vieux quand on espère
que chaque année ressemblera
à la précédente ».

Gilbert Cesbron

Ma Santé :
Mes contacts utiles*

Commune de Dalhem

Editeurs resposables : André Deroanne & Richard Houtermans - CCCA Dalhem - Rue de Maestricht, 7 à 4607 Berneau // * Sauf erreur ou omission

Dalhem écrin de vie

Conseil Consultatif Communal des Aînés Dalhem

DENTISTES (Dentiste de garde : si votre dentiste est indisponible, formez le 100)

Guillick Françoise
Rue Lieutenant Pirard, 7
4607 Dalhem
04/374 99 90

Maistriaux Françoise
Ch. du Comté de Dalhem, 57
4607 Bombaye
04/376 76 63

Rosier Christian
Rue de Richelle, 22
4607 Dalhem
04/379 64 64

Honhon Daniel
Chemin des Moulyniers, 36
4607 Feneur
04/374 04 09

Renson Bernard
Rue Joseph Muller, 44
4608 Warsage
04/376 71 90

DOCTEURS EN MEDECINE (Médecins de garde : 04/379 09 00 du lundi au jeudi après 18h00 04/374 09 34 du vendredi 18h00 jusqu'au lundi matin et les jours fériés)

Deckers Anne
Avenue Albert Ier, 4
4607 Dalhem
04/379 88 78

Lamy Pierre
Rue Joseph Dethier, 25
4607 Dalhem
04/374 00 70

Tyberghein Jean
Rue Marnières, 3
4608 Neufchâteau
04/376 62 32

Ghiot Claire
Ch. des Blanches Dames, 6
4607 Dalhem
04/379 20 42

Lorent Véronique
Chemin de l'Andelaine, 24
4607 Bombaye
04/376 64 20

Van Haren Christian
Ch. du Comté de Dalhem, 5
4607 Mortroux
04/376 67 03

Jacquerie Michel
Fêchereux, 68b
4608 Neuchâteau
04/379 37 18

Sarolea Marcel
Place du Centenaire,8
4608 Warsage
04/376 70 20

INFIRMIER(E)S À DOMICILE

Docquier Alain
Clos du Trou Renard, 5
4608 Warsage
0478/43 49 29

Seco Françoise
Mauhin, 25
4608 Neufchâteau
0477/35 30 29

Otten-Delhez Marie-Thérèse
Mauhin, 24
4608 Neufchâteau
04/376 67 34

Van Drooghenbroeck Marie
Rue Général Thys, 17
4607 Dalhem
04/379 42 19

KINÉSITHÉRAPEUTES

Brouwers Vinciane
Rue Joseph Muller, 68
4608 Warsage
04/376 64 51

Bosch Adeline
Chemin de la Grave, 1
4607 Berneau
0497/36 74 98

Dreessen Séverine
Rue Félix Delhaes, 35
4607 Dalhem
04/379 54 44

Galère Edith
Rue Henri Francotte, 57
4607 Dalhem
04/374 01 04

Gilson Alexandre
Les Waides, 7A
468 Neufchâteau
0497/76 28 09

Jolly Achille (ostéopathe)
La Saulx, 6
4607 Feneur
04/379 54 41

Korvorst Freddy
Fêchereux, 66
4608 Neufchâteau
04/376 68 70

Lambert Sébastien
Rue Joseph Muller, 66
4608 Warsage
04/376 67 26

Longton Pierre (ostéopathe)
Rue Joseph Muller, 66
4608 Warsage
04/376 67 26

Scheepers Nathalie
Pl. du Centenaire Fléchet, 4A
4608 Warsage
0476/24 91 25

Spee Laetitia
Clos du Grand Sart, 3
4607 Mortroux
04/358 11 82

Rosier Victoria
Rue de Richelle, 22
4607 Dalhem
0497/29 19 88

LOGOPÈDES

Demonceau Catherine
Fêchereux, 68/D
4608 Neufchâteau
0474/80 56 86

Gille Isabelle
Rue Craesborn 58B/3
4608 Warsage
0498/33 65 27

Offermans Geneviève
Voie du Thier, 19
4607 Feneur
04/379 56 11

Paisse Marie-Françoise
Rue Henri Francotte, 63
4607 Dalhem
0474/49 70 18

Salavarda Marianne
Chenestre, 13
4606 Saint-André
04/379 83 03

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Hotterbeex France et Haufroid Yves
Rue Général Thys, 38
4607 Dalhem
04/374 15 03

PEDICURES/PODOLOGUES

Brassine Nathalie
Rue de Maestricht, 48
4607 Berneau
0473/50 95 89

Cloes Sandrine
Chemin de l'Etang, 48
4608 Warsage
0493/21 46 37

PHARMACIES (Pharmacie de garde : 0900 10 500)

Defauwes-Meertens C.
Rue Joseph Muller, 23
4608 Warsage
04/376 61 51

Lambert-Dellisse
Rue Gervais Toussaint, 2
4607 Dalhem
04/379 17 68

Wagmans-Crema D.
Rue des Fusillés, 5
4607 Berneau
04/374 16 68

Pour les rôles de garde, consultez le «Visé Magazine»

«Lutter contre le vieillissement c'est,
dans la mesure du possible,

ne renoncer à rien.

Ni au travail, ni aux voyages,
ni aux spectacles, ni aux livres,
ni à la gourmandise, ni à l'amour,
ni à la sexualité, ni au rêve»

Extrait du livre « ***Les Mots de ma Vie*** » ***de Bernard Pivot***